

AIDE À LA POSTPRODUCTION SONORE

Bande à Part offre annuellement aux créateurs.trices et artisan.e.s du milieu des arts un programme d'aide à la postproduction sonore destiné à soutenir une ou plusieurs oeuvres dont l'aboutissement serait compromis faute de financement adéquat. Cette initiative met à la disposition des productions récipiendaires une aide sous forme de service comprenant la location des salles de montage sonore, le studio d'enregistrement, le service d'enregistrement sonore « en location » et l'accès à la sonothèque.

L'aide d'une valeur totale de cinq mille dollars (\$5 000,00) sera octroyée en totalité ou en partie à une ou plusieurs productions. Il est important de noter que les salaire des monteurs.es sonores ou de tout autre artisan lié.es au projet ne peut être couverts par cette aide.

Admissibilité

Ce programme s'adresse aux artistes en audio, vidéo, film et nouveaux médias ainsi qu'aux producteurs.trices de ces oeuvres. Par soucis d'équité, les artistes et les maisons de production ne peuvent déposer qu'un seul projet par an.

Toutes les propositions artistiques n'ayant pas le financement adéquat pour mener à terme leurs projets sont admissibles: court et long métrage, fiction, documentaire ou expérimental, art vidéo, art audio, animation, web, balados etc.

Les soumissions doivent inclure les documents suivants:

- Scénario et intentions de réalisation (une attention particulière au traitement sonore est souhaitable)
- Structure financière (en précisant les acquis, les pressentis et les refus)
- Budget détaillé pour la postproduction sonore (pour vous guider, il est possible faire au préalable une demande de devis auprès du studio)
- L'énumération des services demandés ou espérés
- Curriculum vitae des artistes
- Collaborateurs pressentis en postproduction sonore (membres de la coop)
- Plan de distribution ou de diffusion
- Documents d'appui (premier montage, démo etc)
- Formulaire dûment rempli

Critères de sélection:

Un jury composé de deux membres de la coop et d'une personne du milieu de l'audio-visuel prendront connaissance des projets soumis et délibéreront dans les trente jours ouvrables suivant la date de tombée. Les membres du jury seront sélectionnés en fonction de leur neutralité et ne devront être liés, de façon contractuelle ou autre, à aucune des oeuvres en liste pour le concours de l'année en cours.

Le jury devra tenir compte des critères suivants:

- l'oeuvre proposée se démarque par son approche originale
- l'oeuvre appelle un travail sonore créatif
- l'oeuvre ait un potentiel de visibilité
- l'oeuvre nécessite le soutien financier de la coop pour sa bonne fin

Dates importantes:

Période de soumission de l'oeuvre: 1er octobre au 18 décembre 2020

Dévoilement de l'oeuvre récipiendaire: 1er février 2021

FORMULAIRE AIDE À LA POSTPRODUCTION

année de la demande: 2020

Renseignements généraux

Réalisation : _____

Maison de production et/ou de la personne à la production: _____

Coordonnées de la production ou de la réalisation

Adresse: _____

Téléphone(s): _____

Courriel: _____

Informations à propos de l'oeuvre

Titre de l'oeuvre: _____

Durée:

Court-métrage (moins de 30min)

Moyen-métrage (30 à 60min.)

Long métrage (75min et +)

Type d'oeuvre:

Fiction

Documentaire

Vidéo d'art

Autre: _____

Financement du projet

Sources (précisez):

Aucune

Organisme(s) subventionnaire(s): _____

Financement privé: _____

Autre (précisez): _____

Documents inclus dans la demande:

scénario et notes d'intentions de la réalisation

structure financière

budget détaillé pour la postproduction sonore (peut être appuyé par un devis de Bande à Part coop)

plan de distribution / diffusion de l'oeuvre

curriculum vitae des artistes

documents d'appui* (premier montage, démo etc)

* les documents audio-visuels doivent être envoyés par courriel via un lien de téléchargement en spécifiant l'objet du courriel "xxnomduprojetxx- aide à la postproduction sonore 2020"